

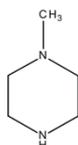
n° CAS: 109-01-3 MSDS

## MATERIAL SAFETY DATA SHEET (MSDS)

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance  
Nom commercial : N-METHYLPIPERAZINE FOR SYNTHESIS  
Numéro CE : 203-639-5  
n° CAS : 109-01-3  
Code du produit : 4671D  
Structure chimique :



Synonymes : 1-Methylpiperazine

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Laboratory chemicals, Manufacture of substances

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LOBA CHEMIE PVT.LTD.  
107 Wode House Road, Jehangir Villa, Colaba  
400005 Mumbai - INDIA  
T +91 22 6663 6663 - F +91 22 6663 6699  
[info@lobachemie.com](mailto:info@lobachemie.com) - [www.lobachemie.com](http://www.lobachemie.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : + 91 22 6663 6663 (9:00am - 6:00 pm)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Liquides inflammables, H226  
Catégorie 3  
Toxicité aiguë (par voie H312  
cutanée), Catégorie 4  
Toxicité aiguë (par H331  
inhalation), Catégorie 3  
Corrosif/irritant pour la H314  
peau, Catégorie 1B

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

# N-METHYLPIPERAZINE FOR SYNTHESIS

## Fiche de données de sécurité

### Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

T; R10-20/21-34

Texte complet des phrases R: voir section 16

### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 2.2. Éléments d'étiquetage

### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02



GHS05



GHS06

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Mentions de danger (CLP) :

H226 - Liquide et vapeurs inflammables  
H312 - Nocif par contact cutané  
H314 - Causes severe skin burns and eye damage  
H331 - Toxique par inhalation

Conseils de prudence (CLP) :

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols  
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

## 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Nom : N-METHYLPIPERAZINE FOR SYNTHESIS  
n° CAS : 109-01-3  
Numéro CE : 203-639-5

Textes des phrases R et H: voir section 16

### 3.2. Mélanges

Non applicable

# N-METHYLPIPERAZINE FOR SYNTHESIS

## Fiche de données de sécurité

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Premiers soins après contact avec la peau : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Mesures spécifiques (voir ... sur cette étiquette). Laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- Symptômes/lésions après contact avec la peau : L'exposition répétée au produit peut provoquer son absorption par la peau et de ce fait causer un danger sérieux pour la santé. Nocif par contact cutané.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser d'agents d'extinction contenant de l'eau.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Liquide et vapeurs inflammables.
- Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

- Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Ecarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

- Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
- Procédures d'urgence : Aérer la zone.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Recueillir le produit répandu. Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

# N-METHYLPIPERAZINE FOR SYNTHESIS

## Fiche de données de sécurité

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement	: Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
Mesures d'hygiène	: Se laver ... soigneusement après manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques	: Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/... antidéflagrant. Se conformer aux réglementations en vigueur.
Conditions de stockage	: Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Matières incompatibles	: Sources de chaleur.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains	: des gants de protection
Protection oculaire	: Lunettes anti-éclaboussures ou un écran facial.
Protection de la peau et du corps	: Porter un vêtement de protection approprié
Protection des voies respiratoires	: Porter un équipement de protection respiratoire

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Clear Colorless.
Odeur	: ammonia odour.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 11 - 12
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: -60 °C
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 138 °C

# N-METHYLPIPERAZINE FOR SYNTHESIS

## Fiche de données de sécurité

Point d'éclair	: 39 °C
Température d'auto-inflammation	: 3200 °C
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Liquide et vapeurs inflammables
Pression de vapeur	: 0.9 kPa at 200C
Densité relative de vapeur à 20 °C	: 3.46
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 0.9 g/cm <sup>3</sup>
Solubilité	: Eau: Soluble in water
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: 0.012 - 0.099 vol %

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

La décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives.

### 10.2. Stabilité chimique

Liquide et vapeurs inflammables. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.4. Conditions à éviter

Flamme nue. Surchauffe. Rayons directs du soleil. Chaleur. Etincelles.

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut libérer des gaz inflammables. La décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Cutané: Nocif par contact cutané. Inhalation: Toxique par inhalation.

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Causes severe skin burns and eye damage.  
pH: 11 - 12

# N-METHYLPIPERAZINE FOR SYNTHESIS

## Fiche de données de sécurité

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Lésions oculaires graves, catégorie 1, implicite  
pH: 11 - 12

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Nocif par contact cutané.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Product/Packaging disposal recommendations : Éliminer le contenu/récipient dans ...

Indications complémentaires : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

# N-METHYLPIPERAZINE FOR SYNTHESIS

## Fiche de données de sécurité

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

#### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR)	: 2734
N° ONU (IMDG)	: 2734
N° ONU (IATA)	: 2734
N° ONU (ADN)	: 2734
N° ONU (RID)	: 2734

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation exacte d'expédition/Description (ADR)	: AMINES, LIQUID, CORROSIVE, FLAMMABLE, N.O.S. / POLYAMINES, LIQUID, CORROSIVE, FLAMMABLE, N.O.S.
Proper Shipping Name (IMDG)	: AMINES, LIQUID, CORROSIVE, FLAMMABLE, N.O.S.
Désignation exacte d'expédition/Description (IATA)	: AMINES, LIQUID, CORROSIVE, FLAMMABLE, N.O.S.
Désignation officielle pour le transport (ADN)	: AMINES, LIQUID, CORROSIVE, FLAMMABLE, N.O.S.
Désignation exacte d'expédition/Description (RID)	: AMINES, LIQUID, CORROSIVE, FLAMMABLE, N.O.S.
Transport document description (ADR)	: UN 2734 AMINES, LIQUID, CORROSIVE, FLAMMABLE, N.O.S. / POLYAMINES, LIQUID, CORROSIVE, FLAMMABLE, N.O.S., 8 (3), II, (D/E)
Description document de transport (IMDG)	: UN 2734 AMINES, LIQUID, CORROSIVE, FLAMMABLE, N.O.S., 8 (3), II
Description document de transport (IATA)	: UN 2734 AMINES, LIQUID, CORROSIVE, FLAMMABLE, N.O.S., 8 (3), II
Description document de transport (ADN)	: UN 2734 AMINES, LIQUID, CORROSIVE, FLAMMABLE, N.O.S., 8 (3), II
Description document de transport (RID)	: UN 2734 AMINES, LIQUID, CORROSIVE, FLAMMABLE, N.O.S., 8 (3), II

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

##### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR)	: 8 (3)
Etiquettes de danger (ADR)	: 8, 3



##### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG)	: 8 (3)
Etiquettes de danger (IMDG)	: 8, 3



##### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA)	: 8 (3)
Etiquettes de danger (IATA)	: 8, 3

# N-METHYLPIPERAZINE FOR SYNTHESIS

## Fiche de données de sécurité



### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 8 (3)

Étiquettes de danger (ADN) : 8, 3



### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 8 (3)

Étiquettes de danger (RID) : 8, 3



### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : II

Groupe d'emballage (IMDG) : II

Groupe d'emballage (IATA) : II

Groupe d'emballage (ADN) : II

Groupe d'emballage (RID) : II

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### - Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : CF1

Disposition spéciale (ADR) : 274

Quantités limitées (ADR) : 1L

Quantités exceptées (ADR) : E2

Instructions d'emballage (ADR) : P001, IBC02

Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP15

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : T11

Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : TP2, TP27

Code-citerne (ADR) : L4BN

Véhicule pour le transport en citerne : FL

Catégorie de transport (ADR) : 2

# N-METHYLPIPERAZINE FOR SYNTHESIS

## Fiche de données de sécurité

Dispositions spéciales de transport -  
Exploitation (ADR) : S2  
Danger n° (code Kemler) : 83  
Panneaux oranges :



Code de restriction concernant les tunnels  
(ADR) : D/E  
Code EAC : •2W  
Code APP : A(fl)

### - Transport maritime

Special provision (IMDG) : 274  
Quantités limitées (IMDG) : 1 L  
Quantités exceptées (IMDG) : E2  
Packing instructions (IMDG) : P001  
IBC packing instructions (IMDG) : IBC02  
Tank instructions (IMDG) : T11  
Tank special provisions (IMDG) : TP2, TP27  
EmS-No. (Fire) : F-E  
EmS-No. (Spillage) : S-C  
Stowage category (IMDG) : A  
Segregation (IMDG) : SG35  
N° GSMU : 132

### - Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et  
cargo (IATA) : E2  
Quantités limitées avion passagers et  
cargo (IATA) : Y840  
Quantité nette max. pour quantité limitée  
avion passagers et cargo (IATA) : 0.5L  
Instructions d'emballage avion passagers  
et cargo (IATA) : 851  
Quantité nette max. pour avion passagers  
et cargo (IATA) : 1L  
Instructions d'emballage avion cargo  
seulement (IATA) : 855  
Quantité max. nette avion cargo seulement  
(IATA) : 30L  
Code ERG (IATA) : 8F

### - Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : CF1  
Dispositions spéciales (ADN) : 274  
Quantités limitées (ADN) : 1 L  
Quantités exceptées (ADN) : E2  
Équipement exigé (ADN) : PP, EP, EX, A  
Ventilation (ADN) : VE01  
Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 1

### - Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : CF1  
Disposition particulière (RID) : 274  
Quantités limitées (RID) : 1L  
Quantités exceptées (RID) : E2

# N-METHYLPIPERAZINE FOR SYNTHESIS

## Fiche de données de sécurité

Packing instructions (RID)	: P001, IBC02
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID)	: MP15
Instructions de transport en citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	: T11
Dispositions spéciales relatives aux citernes mobiles et aux conteneurs pour vrac (RID)	: TP2, TP27
Codes-citerne pour les citernes RID (RID)	: L4BN
Catégorie de transport (RID)	: 2
Colis express (RID)	: CE6
Numéro d'identification du danger (RID)	: 83

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

N-METHYLPIPERAZINE FOR SYNTHESIS is not on the REACH Candidate List

N-METHYLPIPERAZINE FOR SYNTHESIS is not on the REACH Annex XIV List

#### 15.1.2. Directives nationales

##### Allemagne

AwSV/VwVwS Annex reference	: Classe de danger pour l'eau (WGK) 1, Présente un faible danger pour l'eau (KBwS-Beschluss; No WGK 1602)
12th Ordinance Implementing the Federal Immission Control Act - 12.BImSchV	: Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

##### Danemark

Class for fire hazard	: Classe II-1
Store unit	: 5 litre
Classification remarks	: R10 <H226;H312;H314;H331>; Emergency management guidelines for the storage of flammable liquids must be followed
Recommandations réglementation danoise	: Young people below the age of 18 years are not allowed to use the product Pregnant/breastfeeding women working with the product must not be in direct contact with the product

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

# N-METHYLPIPERAZINE FOR SYNTHESIS

## Fiche de données de sécurité

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 3 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 3
Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H312	Nocif par contact cutané
H314	Causes severe skin burns and eye damage
H331	Toxique par inhalation
R10	Inflammable
R20/21	Nocif par inhalation et par contact avec la peau
R34	Provoque des brûlures
T	Toxique

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*